

حَدَّثَنَا عَبْدُ اللَّهِ بْنُ يُوسُفَ، أَخْبَرَنَا مَالِكٌ، عَنْ رِبِيعَةَ بْنِ
أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ، عَنْ يَزِيدَ، مَوْلَى الْمُنَبِّثِ عَنْ زَيْدِ بْنِ
خَالِدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ جَاءَ رَجُلٌ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ
صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَسَأَلَهُ عَنِ اللَّقْطَةِ. فَقَالَ " اَعْرِفْ
عِفَاصَهَا وَوِكَاءَهَا، ثُمَّ عَرِّفْهَا سَنَةً، فَإِنْ جَاءَ صَاحِبُهَا،
وَالَا فَشَأْنُكَ بِهَا ". قَالَ فَضَالَةُ الْغَنَمِ قَالَ " هِيَ لَكَ أَوْ
لِأَخِيكَ أَوْ لِلذَّئْبِ ". قَالَ فَضَالَةُ الْإِبِلِ قَالَ " مَا لَكَ
وَلَهَا، مَعَهَا سِقَاؤُهَا وَحِذَاؤُهَا، تَرِدُ الْمَاءَ وَتَأْكُلُ الشَّجَرَ،
حَتَّى يَلْقَاهَا رَبُّهَا ".

Rapporté par Zaid bin Khalid : Un homme est venu demander au Messager d'Allah (ﷺ) ce qu'il fallait faire lorsqu'on trouve un objet perdu. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Souviens-toi de la description de son contenant et de la ficelle qui la ferme, et fais une annonce publique pendant un an. Si le propriétaire se présente, rends-le-lui ; sinon, fais-en ce que tu veux. » Il a ensuite demandé : « Et une brebis perdue ? » Le Prophète (ﷺ) a dit : « Elle est pour toi, pour ton frère (c'est-à-dire son propriétaire), ou pour le loup. » Il a demandé ensuite : « Et un chameau perdu ? » Le Prophète (ﷺ) a dit : « Cela ne te concerne pas. Il a sa réserve d'eau et ses pieds, et il atteindra l'eau, boira et mangera des arbres jusqu'à ce que son propriétaire le retrouve. »